

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2020

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, M. Abdelkader DJELLAD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN a quitté la séance à 21h30

Absents excusés : Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Thierry MERMET-PEROZ et M. Pascal LECOCQ

Pouvoirs : M. Thierry MERMET-PEROZ à M. Christian BERTHOLLIER, M. Pascal LECOCQ à M. François MEDIMEGH

A compter de 21h30, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN à Mme Myriam FERRARI

Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Bernadette BLANC-DREVETTE a été désigné secrétaire de séance.

09012020 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

Débats : Madame Catherine Ferrari souhaite avoir des précisions sur l'article 21 qui porte sur la désignation des délégués.

Votes **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

09022020 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur le maire expose que :

- L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».
- L'article 107 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 indique qu'une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation.

Monsieur le maire propose de définir les conditions en matière de durée, de thèmes et de budget.

Débats : Monsieur François MEDIMEGH souhaite avoir des précisions sur la durée de formation autorisée et demande d'avoir la possibilité d'échanger ultérieurement sur la mise en œuvre de ce droit à formation.

Votes **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

09032020 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020

Après avoir pris connaissance des montants alloués aux associations en 2019 et des nouvelles propositions, Monsieur le maire propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations locales pour un montant total de 14 635.00 €.

Débats : Madame Catherine FERRARI souhaite avoir des précisions sur l'association de la Banque alimentaire.

Monsieur François MEDIMEGH s'interroge sur le fait que l'ISPB ait une subvention si élevée. Monsieur le maire explique que c'est un club important créé de longue date avec des dépenses importantes.

Monsieur François DEUDON explique que le montant proposé pour l'association le Souvenir Français est trop juste, c'est à peine le coût de 3 gerbes. Il relate que l'association n'a comme unique revenu les quêtes. Monsieur François MEDIMEGH à la demande de Monsieur Pascal LECOCQ évoque le même constat. Monsieur le maire explique qu'en tant que membres de l'association ils ne peuvent pas participer au débat sur le montant de cette subvention. Madame Geneviève VILLETON demande qu'un geste supplémentaire soit fait pour cette association. Madame Myriam FERRARI expose que le bilan du dernier exercice montre un bénéfice.

Monsieur François MEDIMEGH demande pourquoi la subvention des Amis de l'école se retrouve à zéro. Madame Céline YACONO explique qu'en 2019 le solde des comptes bancaires de l'association était créditeur de plus de 10 000.00 €.

Monsieur François MEDIMEGH demande des éléments sur les MFR. Monsieur le maire explique que ce sont les Maisons familiales et rurales de la Côte Saint André et de Bourgoin-Jallieu qui forment les apprentis et rajoute que cette subvention est versée seulement si des jeunes de la commune y sont inscrits.

Monsieur François MEDIMEGH indique que la proposition faite pour le Club de tennis lui paraît peu élevée par rapport à la taille du club et suggère qu'ils soient encouragés. Monsieur le maire rappelle que nous les avons encouragés il y a peu par la réfection des courts de tennis et que la construction d'un club-house démarrera début 2021.

Votes

En référence à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

- Monsieur François DEUDON, trésorier de l'association du Souvenir Français,
- Madame Monique SANVIDO, présidente d'ACTI SERVICES, entité de l'association ISACTYS,
- Monsieur Pascal LECOCQ, président de l'association du Souvenir Français et de l'Amical de la Quiétude

n'ont pas pris part au vote.

**Pour : 13
VILLETON)**

**Contre : 2 (M. François MEDIMEGH et Mme Geneviève
Abstention : 0**

09042020 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS - ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commune verse chaque année une subvention au CCAS de Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

Pour cette année, il propose d'octroyer une subvention de 12 000 € correspondant aux aides sociales, au financement des paniers garnis et présents offerts en remplacement du repas des anciens.

Débats : Madame Catherine FERRARI demande des précisions sur la notion d'aides sociales.

Madame Annie LABARRE explique que s'il a été décidé d'offrir des fleurs, les gens ne seront pas contents. Madame Geneviève VILLETON propose pour les années futures de continuer à offrir un panier garni à ceux qui ne peuvent se rendre au repas des Anciens. Monsieur le maire répond que le conseil d'administration du CCAS est décisionnaire sur ces deux points.

Votes Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

09052020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES DEPENSES LIEES A LA COVID 19

Monsieur le maire,

EXPLIQUE que le Département a mis en place un fond d'urgence COVID 19 pour les collectivités afin de les aider à financer les achats (gel hydroalcoolique, masques, etc) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (écoles, mairie, etc) dans le respect des gestes barrières.

PROPOSE de solliciter le concours financier du Département sur le montant total des dépenses liées au COVID 19 sur la période du 16 mars au 31 août 2020 soit 4 836.90 € HT (5 804.28 € TTC).

Débats : -

Votes Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

21h30, Madame Sandie HACHICHI-GUSMAN quitte la séance et donne pouvoir à Madame Myriam FERRARI.

09062020 - APPLICATION DE PENALITES – MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE/ PARTIE MATERNELLE – LOT N° 03 CHARPENTE BOIS – COUVERTURE ZINC – OSSATURE BOIS - BARDAGES

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de travaux pour la restructuration du Groupe Scolaire « Les Allobroges » - partie maternelle (art 4.3.1) prévoit des pénalités en cas de retard dans l'exécution des travaux et (art. 9.11) des pénalités en cas de non présence à une réunion de chantier à laquelle l'entreprise a été convoquée.

Monsieur le Maire propose :

- 1°) de ramener les pénalités de retard pour la levée des réserves à 1 750 €,
- 2°) d'appliquer les pénalités pour absence aux réunions de chantier d'un montant de 1 350 € à l'entreprise Avenir Bois titulaire du marché de travaux - lot n° 03.

Débats : Monsieur Daniel LOMBARD relate l'historique.

Votes Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

09072020 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – ANNEE 2021

Comme chaque année, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année suivante. Il rappelle que le nombre maximum de dimanches susceptibles de faire l'objet d'une dérogation est de 12 au maximum.

Vu les préconisations de la Chambre de Commerce et d'Industrie et les propositions des acteurs de la Baronnie, Monsieur le maire propose l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants :

- **10 janvier 2021** (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
- **20 juin 2021** (Fête des pères)
- **27 juin 2021** (1^{er} dimanche des soldes d'été)
- **04 juillet 2021**
- **29 Août 2021**
- **05 septembre 2021** (1^{er} dimanche après la rentrée des classes)
- **28 novembre 2021**
- **05, 12, 19 et 26 décembre 2021.**

Débats : Monsieur François MEDIMEGH demande si la commune a un droit de regard sur les commerces qui ouvrent. Monsieur le maire explique qu'en dehors des dimanches accordés, ils ne peuvent pas ouvrir.

Votes Pour : 17 Contre : 1 (M. Pascal LECOCQ) Abstention : 0

09082020 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le maire propose de renouveler la convention signée avec le centre de gestion de la Savoie pour l'assistance et le conseil en prévention des risques professionnels.

Débats : -

Votes Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

09092020 - CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL – 2020/2022

Monsieur le maire propose de renouveler la convention signée avec le centre de gestion de la Savoie pour le traitement des dossiers de retraite CNRACL des agents de la commune.

Débats : -

Votes Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

09102020 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

Monsieur le maire,

RAPPELLE que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a organisé le transfert automatique de la compétence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Cette loi prévoit notamment dans son article 136 que si la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale, elle le devient de plein droit trois ans après la promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017. Ce transfert est à nouveau opéré de plein droit le premier jour de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au

09132020 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le maire propose l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Débats : -

Votes Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

09142020 - CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PAR LES COMMUNES CONCERNEES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Val Guiers a délibéré favorablement le 25 février 2020 sur la mise en place d'un reversement à la Communauté de Communes par les communes d'une partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est acquittée par les entreprises installées dans les zones d'activités gérées par la CCVG et notamment la zone de la Baronnie.

Ce reversement s'appliquerait :

- aux nouveaux produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittés par les entreprises qui ont commencé à payer de la taxe à compter du 1er janvier 2020,
- aux produits supplémentaires de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittés par les entreprises dans le cadre d'extension ou d'agrandissement de bâtiments qui commenceront à payer de la taxe à compter du 1er janvier 2020.

Le reversement serait calculé avec la clé de répartition suivante :

- 60% du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la Commune sera reversé à la Communauté de Communes Val Guiers,
- 40% du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la Commune sera conservé par cette dernière.

Monsieur le maire propose de REFUSER l'instauration de ce reversement et le projet de convention tel que présenté par la Communauté de communes.

Débats : Monsieur Gérard GOZE demande si jusqu'à présent la totalité de la taxe foncière était versée à la commune et ce que nous avons l'intention de proposer. Monsieur le maire répond affirmativement à la première question et explique que Pont de Beauvoisin ne peut pas être considéré comme les autres communes puisque la zone de la Baronnie a été financé entièrement par notre commune. Il sera demandé que cette nuance soit prise en compte dans la convention.

Monsieur Daniel PEYSSONNERIE prend la parole pour expliquer les diverses taxes perçues par la commune, par la CCVG et celle retransmise à la commune.

Votes Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire expose :

- La commune a obtenu plusieurs subventions : 7 000 € pour la création de deux bureaux à la gendarmerie, 16 541 € pour la création d'un appartement locatif et 21 931 € pour le changement des menuiseries et porte d'entrée de la caserne de gendarmerie.
- Les membres du CCAS distribueront le 30 novembre lors d'une permanence à la salle des fêtes les paniers garnis à nos administrés de plus de 70 ans et des présents seront distribués aux résidents des maisons de retraite le mercredi 2 décembre.
- Une annonce a été publiée pour recruter un agent technique polyvalent/ASVP en remplacement de l'ASVP parti en retraite.
- Les travaux de réfection du secrétariat débuteront début novembre pour la phase 1.
- La révision du PLU redémarre avec une réunion de travail prévue le 10 novembre.
- L'appel d'offre pour le marché de construction du Club house a été publié le 1er octobre. L'ouverture des plis devrait avoir lieu la semaine du 2 novembre et un conseil municipal suivra le 16 novembre pour validation des entreprises sélectionnées.
- Le fourgon publicitaire a été livré.
- Madame BLIN, Architecte des Bâtiments de France, est venue à notre rencontre afin d'évoquer les travaux de drainage à effectuer à l'Eglise des Carmes, les travaux de réfection de la Passerelle des Carmes et le projet de mise en accessibilité de la Salle Capitulaire et de la salle du Conseil municipal.
- Une réunion publique est prévue le 23 octobre prochain à la salle des fêtes pour présenter le projet d'aménagement de la Place Carouge. Au regard des conditions sanitaires, seuls les riverains et commerçants de la place carouge seront invités. La commission Cadre de vie évoquera ce sujet lors de sa commission du 14 octobre.

COMMISSION SCOLAIRE : Madame Céline YACONO explique que les élections du Conseil municipal jeune se dérouleront le jeudi 5 novembre. Pour cette première année test, seuls les CM2 constitueront le conseil. En revanche, tous les élèves de primaire, du CP au CM2, voteront. Cela fait partie du programme scolaire d'éducation civique. Madame Myriam FERRARI a obtenu auprès de la directrice d'école que le temps dédié au CMJ soit effectué sur le temps scolaire. Plusieurs actions pourront leur être proposées avec par exemple la distribution des paniers garnis offerts à nos anciens ou encore la confection de décorations pour le centre-ville en lien avec les commerçants.

Chaque enfant sera membre d'une commission. Celles-ci seront au nombre de 4. Chacune sera invitée à un conseil municipal. Exceptionnellement, l'horaire de ces séances sera avancé.

Pour clore le sujet, Madame YACONO tient à préciser que l'horaire des commissions est décidé en accord avec les membres en fin de chaque séance et que malheureusement l'emploi du temps chargé de ces derniers temps ne permet pas des horaires en soirée. De même, l'horaire des rencontres avec les enfants est imposé par l'école, il n'est pas envisageable de le modifier.

Madame Geneviève VILLETON évoque le compte rendu de visite de ville rédigé suite au passage du jurys des villages fleuris et fait état de nombreux points négatifs. Elle demande pourquoi la photo prise ce jour-là n'avait pas été publiée dans la presse. Madame Céline YACONO souligne que de son point de vue ce compte-rendu faisait état de beaucoup de points négatifs et qu'il s'apparentait davantage à compte-rendu d'inspection qu'à un document constructif permettant aux agents d'évoluer.

Monsieur François DEUDON fait état d'une aide versée à la Maison des Augustines par le Crédit agricole. D'autre part, ayant participé à un séminaire en remplacement du correspondant défense, il rappelle qu'il est important que les jeunes de 16 ans pensent à se

faire recenser, sans quoi ils ne pourront passer d'examen scolaire ni s'inscrire au permis de conduire. Il est convenu qu'un rappel sera fait dans le prochain Tambour de ville.

COMMISSION COMMUNICATION : Monsieur Daniel PEYSSONNERIE rapporte qu'une première maquette du Tambour de ville est en cours mais que beaucoup d'articles ne lui ont pas encore été remis. Entre autres, il manque les éléments à mettre sur la page réservée à l'opposition. Monsieur François MEDIMEGH indique que ces éléments seront remis rapidement. Lors de la commission du 12 octobre un point précis sera fait. Madame Annie LABARRE évoque le fait qu'il lui a été demandé de travailler sur un article, ce qu'elle a effectué sur le sujet des EHPAD. Son article a été refusé, ce qu'elle ne comprend pas. Le motif invoqué n'est, en son sens, pas justifié. Il est convenu qu'une place sera trouvée pour son article.

Madame Bernadette BLANC DREVETTE rapporte qu'elle a été questionnée par une association car les panneaux d'affichage installés dans la zone de baronnie annonçant leur manifestation ont été enlevés et demande une explication. Monsieur le Maire rappelle que l'affichage sauvage est interdit sur toute la commune par arrêté municipal. Il est conscient que pour faire connaître leur manifestation les associations ont besoin de lieu visible pour afficher. C'est pourquoi, il demande à la commission cadre de vie d'engager une réflexion sur des panneaux d'affichage dédiés aux associations.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 33.2020 : Signature de marchés pour la réfection du secrétariat de mairie (bureaux et accueil) avec les entreprises TAVELLA de Pont de Beauvoisin (Savoie) et BAT'ELEC de Domessin (Savoie)
- 34.2020 : Signature d'un marché pour l'achat de 3 tablettes pour l'école Les Allobroges avec la société MOSAIC de Belmont-Tramonet (Savoie).
- 35.2020 : Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à l'association ALCHIMIE
- 36.2020 : Signature d'une convention de mise à disposition de la Maison de l'Amitié à l'association les Chœurs du Guiers.
- 37.2020 : Signature d'un contrat de mission contrôle technique pour la construction d'un club house/tennis avec le Bureau Alpes contrôles de Bourgoin Jallieu (Isère)
- 38.2020 : Signature d'un contrat de mission coordonnateur SPS pour la construction d'un club house/tennis avec le Bureau Alpes contrôles de Bourgoin Jallieu (Isère)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 23h05.

Secrétaire de séance,
Bernadette BLANC-DREVETTE

Le Maire,
Christian BERTHOLLIER